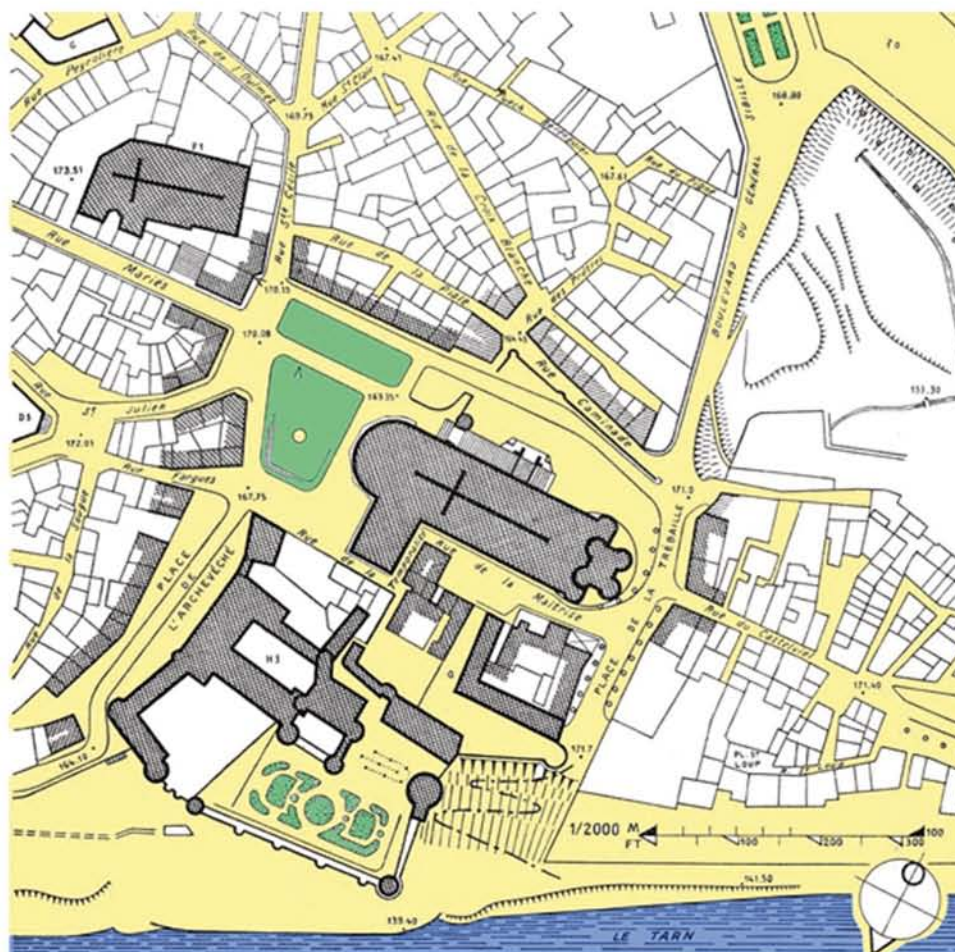


Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens



DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse du 30/11/2016
Le Prix National arturbain.fr 2016

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il est placé sous le haut patronage de la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable ; il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année :

« Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens »

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet www.arturbain.fr, ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le Conseil d'Administration du SRA.

Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

1/ Le Prix des maires :

« Aménagement des espaces publics du quartier de Saint-Pantaléon », à Autun (71)

2/ La Mention qualité architecturale :

« Une cité de caractères », à Fresnay-sur-Sarthe (77)

3/ La Mention qualité de la vie sociale :

« Aménagement du Parc de la Savèze », à Saint-Herblain (44)

4/ La Mention respect de l'environnement :

« De l'enclave usinière au quartier polyvalent », à Ronchamp (70)

5/ Mention : « Cœur de village, valorisation du centre bourg », à Virey-le-Grand (71)

6/ Mention : « Requalification en site patrimonial et accessibilité », à Château-Landon (77)

Ont été également présentées hors concours les opérations :

« La cité de la Plaine, convivialité et intemporalité », à Clamart (92)

« Ballade à Bellot », à Bellot (77)

En outre, ont été attribués :

- **La meilleure communication** (prix du public présent dans la salle 21 voix / 80 votants)

« Requalification en site patrimonial et accessibilité », à Château-Landon (77)

- **Le Prix Internet** (ouvert sur www.arturbain.fr depuis le 10 novembre, 613 voix sur 1482 votants)

« Cœur de village, valorisation du centre bourg », à Virey-le-Grand (71)

Photos de la manifestation auprès de Aude VASPART : vaspart.aude@numericable.fr ou 06 20 41 77 19.

Pour tout renseignement s'adresser à Christiane LEVASSEUR, Vice-présidente du SRA chargée de la communication : ch-levasseur@orange.fr ou 06 03 79 73 73.



PRIX DES MAIRES 2016 :
AUTUN
Rémy REBEYROTTE,
Maire



Mention qualité architecturale :
FRESNAY-SUR-SARTHE
Fabienne LABRETTE-MENAGER,
Maire



Mention qualité de la vie sociale :
SAINT-HERBLAIN
Bertrand AFFILÉ, Maire
Jean-Marc L'ANTON, Agence L'Anton & Associés, architecte maître d'œuvre



Mention Respect de l'Environnement :
RONCHAMP

René GROSJEAN, Président de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
Bruno TONFONI, Atelier Cité Architecture, architecte maître d'œuvre



Mention et Prix Internet : VIREY-LE-GRAND
Pascal BOISSARD, ancien maire, Evelyne DI STEFANO, Première adjointe,
Lionel LANCE et Nicolas CAPILLON, Atelier CALC, architectes maîtres d'œuvre
Vincent MAYOT, Mayot & Toussaint, paysagiste maître d'œuvre



Mention et Vote du public :
CHÂTEAU-LANDON
Dominique BONINI, CAUE 77
Pascale PINGUET, Maire



Opération Hors Concours :
BELLOT
François HOUSSEAU, Maire



Prix National arturbain.fr 2016

Thème 2016 : Mettre en valeur l'espace public Bien commun des citoyens

Sur ce thème, les maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre sont invités à se porter candidats au Prix national arturbain.fr 2016 en proposant des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Les réalisations concernées seront situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité.

Les candidatures doivent être déposées avant le lundi 19 septembre 2016

Dans le titre, l'**Espace** public est entendu :

1/ En tant qu'**espace politique**, car il exprime les décisions prises par le maire (ou le président de l'intercommunalité) et son conseil pour en définir l'usage, l'aménagement, l'entretien et la surveillance dans le cadre d'un concertation avec les citoyens concernés.

2/ En tant qu'**espace physique** de statut public ou privé, accessible à toute personne et en toute sécurité, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Les actions de mise en valeur et de mise en réseau d'espaces publics ² comprenant l'accès aux lieux publics, peuvent être alors déclinées en fonction de thèmes librement choisis à savoir :

- « la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ³ » prioritaire,
- la sûreté publique,
- les circulations douces
- les places publiques
- le plan lumière,
- la trame verte et bleue
- les jardins partagés,
- les circuits touristiques et culturels,
- le patrimoine communal....

Chaque réalisation fait l'objet d'une présentation analytique au regard des 3 critères d'évaluation de la qualité du cadre de vie.

La qualité architecturale

La qualité de la vie sociale

Le respect de l'environnement

Ces critères sont proposés à titre indicatif ; ils ne sont ni normatifs, ni exhaustifs. Le « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » reste un guide, à consulter sur www.arturbain.fr

Les villages, les petites villes et les intercommunalités, ainsi que les villes moyennes, feront l'objet d'une attention toute particulière.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Pour le Prix National les collectivités candidates présenteront, avec leurs partenaires, les qualités sociales, environnementales et architecturales des opérations déjà réalisées, conformément au règlement du Prix national 2016

Bibliographie

Consulter les dossiers pédagogiques du SRA ainsi que les opérations lauréates du Prix national

1 - Dossier De l'Espace public, rapport de synthèse sur www.arturbain.fr/

2 - Vocabulaire français de l'art urbain

3 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Article 45 de la loi du 11 février 2005

4 - Référentiel pour la qualité du cadre de vie sur www.arturbain.fr/

Règlement du Prix national arturbain.fr 2016

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain². Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 29 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle est disponible en téléchargement sur www.arturbain.fr)

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500 €.

Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

Art 4 : Calendrier

Vendredi 22 avril

Lundi 19 septembre

Vendredi 23 septembre

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr
clôture des candidatures.

tenu du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 26 septembre au 10 novembre :

le SRA intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Lundi 14 novembre

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Vendredi 25 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Mardi 29 novembre :

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant 25 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant.

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr -Tour Pascal B - 92055 LA DEFENSE Cedex

² Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

Déroulement de la remise des prix

Sous le haut patronage du Ministère du Logement et de l'habitat durable

Prix national arturbain.fr 2016

sur le thème

*“Mettre en valeur l'espace public,
Bien commun des citoyens”*

16h30 Accueil - exposition

17h00 Ouverture

Robert-Max ANTONI et **Roland PEYLET**
Président-Fondateur du SRA Co-président du SRA

17h15 **Présentation des six opérations lauréates**

Autun (71)	Rémy Rebeyrotte, Maire
Château-Landon (77)	Pascale Pinguet, Maire
Fresnay-sur-Sarthe (72)	Fabienne Labrette-Ménager, Maire
Ronchamp (70)	René Grosjean, Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Saint-Herblain (44)	Bertrand Affilé, Maire
Virey-le-Grand (71)	Guillaume Thiébaud, Maire

18h15 **Vote du public**

18h25 **Présentation de deux opérations Hors concours**

Clamart (92)	Vidéo “La Cité de la Plaine : convivialité et intemporalité”
Bellot (77)	François Housseau, Maire

18h45 **Remise des distinctions du Prix national**

19h00 **Cocktail**

Prix national arturbain.fr 2016

OPERATIONS LAUREATES

Autun (71)	Rémy Rebeyrotte, Maire
Château-Landon (77)	Pascale Pinguet, Maire
Fresnay-sur-Sarthe (72)	Fabienne Labrette-Ménager, Maire
Ronchamp (70)	René Grosjean, Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Saint-Herblain (44)	Bertrand Affilé, Maire
Virey-le-Grand (71)	Guillaume Thiébaud, Maire

OPERATIONS HORS CONCOURS

Clamart (92)	Vidéo “La Cité de la Plaine : convivialité et intemporalité”
Bellot (77)	François Housseau, Maire

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Autun - Hôtel de ville d'Autun - Place du Champ de Mars - BP 133 - 71403 Autun Cedex. Tél. : 03 85 86 80 00

Responsables : Rémy Rebeyrotte, Maire d'Autun - Justine Ultsch, chef de Projet de Rénovation Urbaine

Présentateur : Rémy Rebeyrotte, Maire d'Autun et Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville d'Autun, OPAC Saône-et-Loire, SEMCODA (ex-SEMIA), Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Caisse des Dépôts et Consignations

Description de l'opération : Entre 2009 et 2016, la Ville d'Autun (15 000 hab.) a coordonné le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier d'habitat collectif de Saint-Pantaléon. La mise en oeuvre de ce projet urbain et social global a permis d'opérer une véritable transformation des espaces publics du quartier, auparavant dégradés et stigmatisés. Au total, le PRU représente 34 millions d'euros TTC dont 6,70 millions d'euros consacrés au volet aménagement. L'ensemble de ces opérations a été réalisé en étroite articulation avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Les habitants du quartier témoignent aujourd'hui d'une véritable transformation de leur cadre de vie et le projet urbain se poursuit actuellement au travers du Contrat de Ville dans une logique d'ouverture du quartier avec le reste de la ville d'Autun.

Equipe pluridisciplinaire : Maîtrise d'ouvrage Ville d'Autun - J. Ultsch, chef de PRU, et I. Neyrat, chargée de mission GSUP, élus et services référents / A. de Crecy Koch, architecte, C-J. de la Fuente, architecte, 2AGE Conseils BE VRD (1ère maîtrise d'oeuvre) / Tracés urbains, V. Beaucarnot, architecte DPLG, et BEREST, J. Ruinet (2nde maîtrise d'oeuvre) / F. Moreau et R. Crouzoulon consultants, AMO / Ensemble des acteurs associés (habitants, partenaires institutionnels, associatifs, techniques, etc.).

Aménagement des espaces publics sur le quartier de St-Pantaléon, Autun (71)



Qualité architecturale

- L'aménagement des abords du Prieuré Saint-Martin et du square Anne Franck ont permis une réappropriation de ces espaces par les différents publics, en lien avec le centre social hébergé dans le bâtiment (1).
- Désenclavement d'un secteur d'habitat social situé au nord du quartier, reconnecté avec l'école et le parc central situé sur une plateforme et résidentialisé (nouveaux cheminements, report du stationnement automobile) (2).
- En parallèle de la rénovation de l'école Victor Hugo, le parvis a été réaménagé de manière à organiser et sécuriser les stationnements et circulations (3).

Qualité de la vie sociale

- Modification d'un aménagement à dimension routière à un aménagement urbain sur l'entrée de quartier pour redonner de la lisibilité à un espace très vaste, relier les services présents, donner une place aux piétons et aux cyclistes, et valoriser une image d'entrée de quartier, reliée au reste de la ville, par des matériaux de qualité (6).
- L'identité du lieu est préservée et valorisée notamment au travers des démarches d'archéologie préventive qui enrichissent la connaissance historique du quartier, en lien avec la ville, et valorisé dans le cadre d'animations.

Respect de l'environnement

- Concertation des habitants et acteurs associés à chaque étape du projet dans le cadre de la GUSP : diagnostics en marchant en amont et après travaux, enquêtes à domicile, repas de concertation PRU, permanence d'élus, etc.
- Insertion des publics en difficulté : 20 000 heures réalisées dans les travaux sous différentes maîtrises d'ouvrage.
- Création des jardins partagés : lieu de développement du lien social, d'apprentissage des pratiques écologiques et de mixité sociale par l'accueil d'événements festifs et culturels (4 et 5).
- Mise aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite des espaces publics réalisés.
- Mise en place de sites de compostage collectifs, sensibilisation à la collecte des encombrants, création d'un appartement pédagogique pour les éco-gestes.
- Développement des modes doux par la modification du plan de circulation : création de liaisons douces piétonnes et cyclables, réduction de la vitesse automobile, relocalisation des arrêts de bus, en lien avec le volet social du PRU.
- Mise en place de revêtements de sol permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maitrise d'ouvrage : Ville de Château-Landon - 2 Place de l'Hôtel de Ville 77270 Château-Landon - Tél. : 01 60 55 50 20 - Mail : mairie.chateaulandon@wanadoo.fr

Responsables : Pascale Pinguet, Maire de Château-Landon

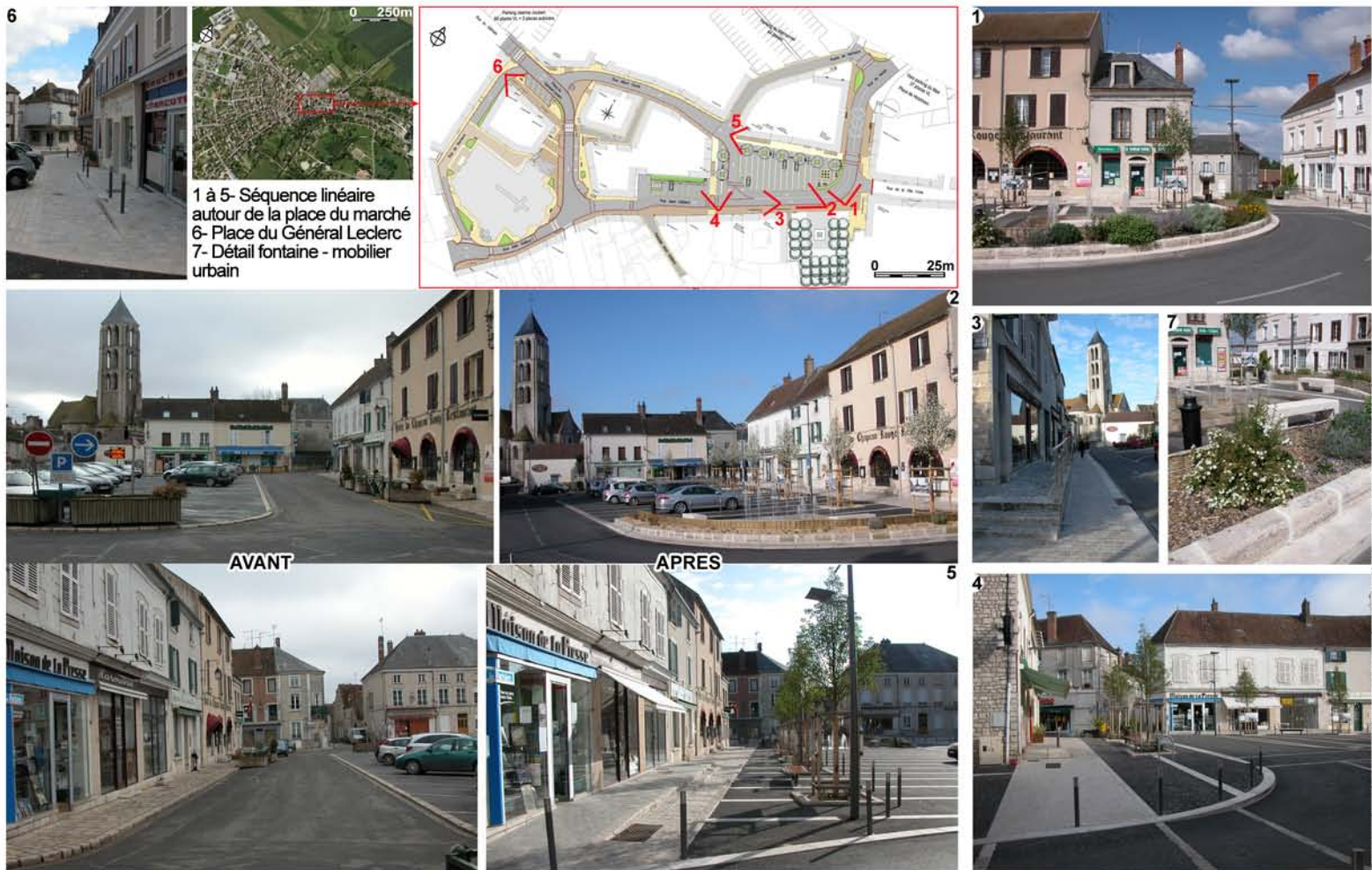
Présentateur : Pascale Pinguet, Maire de Château-Landon ; Dominique Bonini, architecte-urbaniste CAUE 77 et Marianne SOUQ, paysagiste CAUE 77

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Commune de Château-Landon

Description de l'opération : La ville de Château-Landon compte 3 198 habitants. Riche d'un patrimoine bâti remarquable, un aménagement de places a été réalisé dans le centre historique dans le cadre de contrats aidés par le Département et la Région. Les objectifs étaient :
- assurer la vitalité des commerces et du marché forain tout en valorisant le potentiel patrimonial du site,
- répondre aux besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
La procédure de l'accord-cadre mono-attributaire a été mise au service d'une démarche complète et cohérente : diagnostic poussé de l'existant, conception d'un schéma de référence global, réalisation des travaux par tranches selon un plan de référence général, gestion du stationnement à l'échelle de la centralité, prise en compte de l'accessibilité PMR des commerces sur l'espace public. Budget : 714 257 € HT pour la place et 788 705 € HT pour le pourtour de l'église et la place Leclerc.

Equipe pluridisciplinaire : Groupement de maîtrise d'œuvre animé par Gilles Genest - Concepteur paysagiste & ATEVE Ingénierie E.C.S. (Coordinateur S.P.S). Colas Centre-ouest, Agence Meunier (VRD). Cofély-Ineo (éclairage public). Les Pavés du Centre (pavage). Sauvegrain Paysage (Espaces verts). Seta Environnement (Fontainerie). M3R (assainissement). Lyonnaise des Eaux. Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

Requalification en site patrimonial et accessibilité, Château-Landon, (77)



Qualité architecturale

- **Elargissement des trottoirs** (5) et mise en accessibilité jusqu'aux seuils des commerces par des **rampes** (3,5 et 6) en prolongement naturel du trottoir.
- Création de **terrasses** devant les restaurants et les cafés (2).
- Maintien des cônes de vision vers le **patrimoine bâti** (2 et 3).
- Modification favorable de la desserte des commerces : réorganisation des sens de circulation, création d'un espace recevant le **marché** hebdomadaire et autorisant le stationnement à durée limitée, **nouvelles places de stationnement** à proximité des commerces clefs.
- Création d'un **parvis** devant l'entrée ouest de l'église et d'une **fontaine** (7).
- Harmonisation des **revêtements de sol** et du **mobilier urbain** avec le reste du centre-ville.
- Prise en compte de l'**exposition** : côté sud de la place, sur les trottoirs à l'ombre des bâtiments, installation de pavés de grès sciés, non gélifs, jouant sur des assemblages de couleurs chaudes et dalles de calcaire de récupération côté nord sur les trottoirs recevant le soleil.

Qualité de la vie sociale

- Mission de **diagnostic** important en amont du projet
- Grande **concertation** avec les habitants, les riverains, les commerçants et les forains.
- **Mise en accessibilité** à tous sur tous les espaces. Prise en compte des handicaps visuels et cognitifs dans les aménagements de chaussée, notamment au niveau des traversées.
- **Espaces de convivialité confortables** à proximité des commerces, des lieux de restauration et d'hébergement.
- Maintien de la circulation aisée et du stationnement des véhicules, nécessaires à la desserte des commerces, **avec prédominance du piéton** sur l'ensemble du site.

Respect de l'environnement

- Tous les **matériaux** ont été **recomposés sur le site** et complétés par quelques ajouts de pavés béton. Les pavés de grès de Fontainebleau et les pavés en calcaire de Château-Landon ont été tranchés et les faces lisses repositionnées pour aplanir la surface du sol.
- **Plantations et fleurissement** importants, favorisant la **pérennité** par l'emploi de plantes vivaces et robustes, adaptées au climat et au sol, frugales en eau.

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maitrise d'ouvrage : Ville de Fresnay-sur-Sarthe - 2 place Bassum 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tél. : 02 43 97 83 75 - Mail : mairie-fresnay@wanadoo.fr

Responsables : Fabienne Labrette-Menager, maire de Fresnay-sur-Sarthe

Présentateur : Fabienne Labrette-Menager, maire de Fresnay-sur-Sarthe

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Fresnay-sur-Sarthe

Description de l'opération : Fresnay-sur-Sarthe (2 335 habitants), Petite Cité de Caractère située sur les bords de la rivière Sarthe, présente des monuments qui rappellent son passé tumultueux au Moyen-âge (4 - 7) et son ascension grâce à la renommée des toiles confectionnées par des tisserands fresnois. La ville souhaite offrir un cadre agréable à ses habitants et aux touristes. Elle s'engage dans la création de lieux de rencontre (1 - 2) et de loisirs (6) ainsi que dans la mise en place de nouveaux services (5) et la valorisation des monuments qui ont forgé l'identité de la ville et donné sa physionomie actuelle (4 - 7 - 8). Cette ville située, aux portes des Alpes Mancelles, oriente ses dernières actions vers le numérique, la protection de l'environnement (9) et ne cesse, dans le cadre du réseau des Petites Cités de Caractère, d'embellir la ville pour le bien-être de ses citoyens (3) en menant des actions sur l'espace public et en apportant des aides aux particuliers pour la restauration de leur bâti.

Equipe pluridisciplinaire : Ville de Fresnay-sur-Sarthe, Odile Leconte, adjointe en charge de la valorisation du patrimoine, Laurent Cohin (Architecte du patrimoine), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe, AMC Architectes (Passage Saint-Jacques), ACAU (Anciennes Halles), Conservatoire d'Espaces Naturels de la Sarthe (Coteau des Vignes).

Fresnay-sur-Sarthe, une cité de caractères (72)



Qualité architecturale

- **Création du passage Saint-Jacques** (1 et 2). L'aménagement de cet espace qui constitue un **lieu de rencontre et de passage** vers les commerces du centre-ville a permis la construction d'une médiathèque pour un accueil pluriculturel et de tous âges.
- **Mise en place de vitrines en trompe-l'oeil** (3) pour embellir les commerces vacants. En leur redonnant vie, la ville espère rendre les lieux plus sympathiques et attirer de nouveaux venus.
- **Obtention du label « Petite Cité de Caractère »** qui impose de poursuivre sans cesse les efforts de mise en valeur du patrimoine avec l'aide, pour les projets des particuliers et de la collectivité, du CAUE.
- **Mise en lumière du patrimoine local** : l'église, le monument aux morts et les remparts (4). Le choix des lumières est dicté par l'actualité : soutien aux victimes des attentats, Euro 2016 de football, etc.

Qualité de la vie sociale

- **Mise en place d'une boutique éphémère dans un local vide** (5) avec la venue de créateurs qui proposent à la vente leurs créations. Cette boutique permet d'apporter une nouvelle offre aux habitants et une dynamique à la ville pendant la saison touristique
- **Réhabilitation des anciennes halles en salle de spectacle et de cinéma** (6). Cette salle "André Voisin", qui dispose de 188 places, est accessible aux PMR. Les habitants sont attachés à cet édifice qui rappelle la fabrication et la vente des toiles de Fresnay, véritable moteur économique et de prospérité pour la ville durant des décennies
- **Obtention du label « Ville internet » (4 @ sur 5)**. Ce réseau WIFI gratuit est destiné aux habitants mais aussi aux touristes de passage, dans la ville, qui ont un besoin d'accéder à internet. Plusieurs points d'accès sont disponibles dans la ville.

Respect de l'environnement

- **Réhabilitation énergétique de la salle « André Voisin »** (6) qui permet une diminution de 40% des consommations d'énergie primaire.
- **Utilisation d'un système d'éclairage en LED** pour la mise en lumière de certains monuments afin de limiter la puissance consommée.
- **Aménagement paysager du jardin public** (7) mettant en valeur la poterne et les vestiges du château de Fresnay C'est un lieu propice à la flânerie, mais aussi un **support pour les rencontres et les échanges culturels** : organisation du festival des Tréteaux d'été, etc. Des panneaux explicatifs permettent de mieux comprendre le paysage qui s'offre aux visiteurs depuis le haut des remparts.
- **Création d'un espace dédié à la sensibilisation du patrimoine naturel : le côteau des vignes** (9). La commune restaure et gère cet espace naturel sensible (fauchage, pâturage, débroussaillage, vendange...) pour **assurer le maintien de la biodiversité**. Des vignes ont été plantées, des ruches installées et des espèces réintroduites pour une tonte plus douce.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rahin et Chérimont, 20 rue Strauss - BP4, 70250 Ronchamp - Tél : 03 84 27 93 15 - Fax : 03 84 23 24 45
Partenaire technique : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - projet pilote d'urbanisme opérationnel du PNRVB, innovant et démonstratif de la «démarche urbanisme» du Parc - Tél : 03 89 77 90 35

Responsables :

René GROSJEAN, président de la communauté de communes Rahin et Chérimont - Jérémy RONCHI, PNR Ballons des Vosges

Présentateur : Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

René GROSJEAN, président de la communauté de communes Rahin et Chérimont - Bruno TONFONI, Atelier Cité Architecture

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

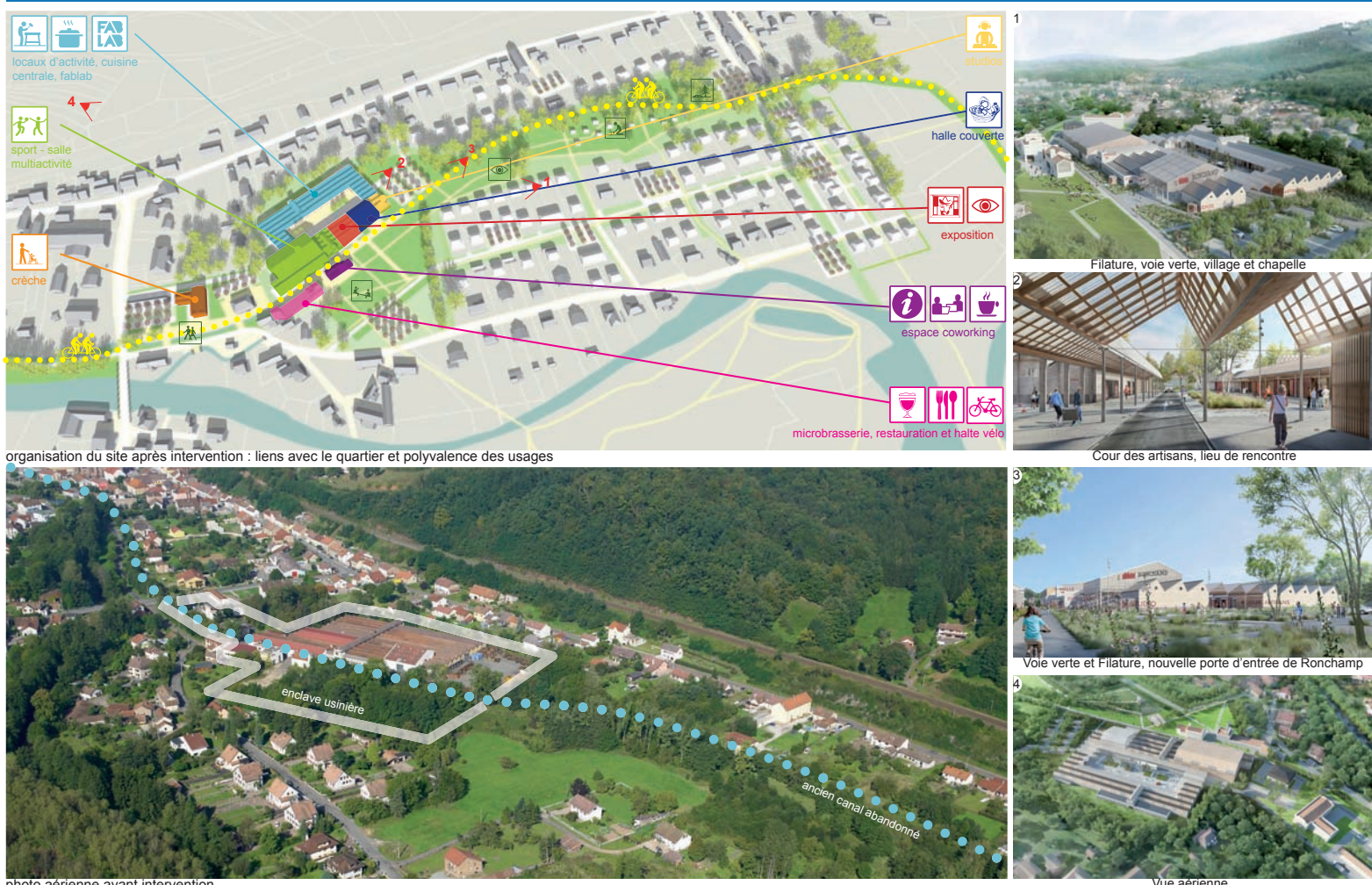
Description de l'opération :

« **Conserver égale transformer** », A. GOLFETTI. La filature a laissé des traces qui sont saisies comme une opportunité pour développer l'attractivité économique, culturelle, touristique et sportive de Ronchamp et de son territoire. Les bâtiments ont été analysés selon leur possibilité d'adaptation à de nouveaux usages. Le site initialement enclavé s'organise à terme comme un quartier polyvalent, ouvert à tous et à tous les usages. Cette densité et cette mixité d'usages doivent contribuer à faire de ce qui était une enclave usinière, **un espace public majeur ouvert sur le territoire intercommunal, fréquenté et générateur de liens**. Le projet est découpé en étapes successives, la première étape de travaux sera livrée en décembre 2016 : salle de sport [1700m²], locaux pour artisans [1800m²], locaux pour musiciens [250m²], salle d'exposition [525m²], halle couverte [450m²], belvédère en lien avec la chapelle de Le Corbusier, prairies des manifestations, piste cyclable, jardins partagés... La seconde, en cours d'études prévoit la livraison en 2018 d'une micro-brasserie avec espace de restauration [300m²], d'un espace de coworking [200m²], d'une halte vélo [150m²], d'une crèche [500m²], une cuisine valorisant les circuits courts, d'un fablab...

Equipe pluridisciplinaire :

Architecte/urbaniste/mandataire : Atelier Cité Architecture, Dominique CICO et Bruno TONFONI / Bureau d'étude Structure : EVP ingénierie, David Chambolle / Bureau d'étude thermique : TERRANERGIE, Vincent Pierré / Bureau d'études VRD : SINBIO, Simon Jund / Economiste ATEEC, Didier Moreil / Consultant programmation : URBAN, Lisa Vinassac / Consultant déplacements : Véloplan, Guido Gremler

RONCHAMP, DE L'ENCLAVE USINIÈRE AU QUARTIER POLYVALENT (70)



Qualité architecturale

- **Insertion dans le site et prise en compte du paysage** : ajustement à l'existant par des «bris-collage» successifs. L'existant a fixé les limites des interventions, les limites d'un design endogène en relation avec les spécificités des lieux
- Principe de «faire avec» en utilisant les **ressources du site**, mais aussi les **compétences et filières locales**
- Réparations, ajouts et repentirs rendus volontairement visibles. La composition architecturale est le fruit d'un **dialogue avec les lieux** et les différents éléments qui les composent. La Filature de Ronchamp est le résultat d'**adaptations successives**, répondant aux contingences sans cesse renouvelées de la production. Il n'y a pas une filature mais des filatures. L'attention à l'existant ne saurait se réduire à la tentative de reproduction d'une époque, proposer une intervention conservatrice qui aurait figé un moment n'aurait pas eu de sens

Qualité de la vie sociale

- De l'enclave usinière au **quartier polyvalent** : site à vocation multiple destiné à devenir un vecteur de **développement économique, social et culturel** pour tout un territoire
- Opportunité de développer à la fois des activités de **services aux entreprises** et de nouveaux **services à la population** dans les domaines **du sport, de la culture, des loisirs et du tourisme**
- Ouverture du site et aménagement d'**espaces publics** conviviaux pour **favoriser et renforcer les liens** entre toutes les activités.
- Lieu de passage **reliant le centre ville de Ronchamp à celui de Champagny**, par l'aménagement du canal usiner en **voie verte** : les prairies de la Filature

Respect de l'environnement

- Assurer le **développement constant et durable du territoire** en valorisant la proximité et les circuits courts, via l'accueil d'entreprises, la mise en place de services et d'équipements pour la population, le captage des touristes et le développement culturel.
- Exemplarité environnementale par une **gestion économique de l'espace et de l'énergie**, maîtrise de la **consommation énergétique**, promotion des **modes de déplacement doux, trames verte et bleue**, développement des **circuits courts**.
- Projet pilote du PNR des Ballons des Vosges inscrit dans un territoire labélisé territoire à énergie positive par le ministère de l'écologie.
- Insertion du projet à différents échelles : territoire, urbanisme et architecture et ouverture de la Filature sur le reste de la vallée et sur ses territoires environnants.

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint Herblain - Direction de l'Espace Public et de l'Environnement

Responsables : Bertrand Affilé, Maire de Saint Herblain - Jean Marc L'Anton et Cyril Moeneclae, Agence L'Anton & Associés, maître d'œuvre

Présentateur : Jean-Marc L'Anton

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Saint Herblain

Description de l'opération :

Le Sillon de Bretagne n'est pas qu'une faille géologique, c'est aussi un immense bâtiment de près d'un kilomètre de long et de 100m de hauteur construit au début des années 1970 à Saint Herblain (43 516 hab.). Au sud de ce bâtiment, un parc de 6ha en lisière urbaine a été aménagé. Debut 2005, une vaste opération de rénovation urbaine de ce quartier a été inscrite au programme de l'ANRU. Ce projet vise à rénover le bâtiment dans son ensemble, à l'ouvrir sur la ville, à créer un nouvel équipement scolaire permettant la mixité des populations notamment avec un nouveau quartier de plus de 1000 logements créé au sud du parc, et rénover certains équipements, dont le parc lui-même qui apparaît comme le maillon central de ce grand projet.

Nous avons proposé de créer la structure primaire du parc, et de réserver une partie du budget et une partie des espaces pour la mise en œuvre ultérieure des propositions susceptibles de naître de la concertation. Par ailleurs, face au souhait de la ville de laisser ce grand espace ouvert, nous avons proposé à contrario de hiérarchiser les espaces entre un parc "renaturé", aux accès contrôlés, et une grande esplanade publique nord/sud, prolongeant l'ouverture du bâtiment et organisant les circulations redistribuées vers et depuis les équipements existants et futurs ; entre un parc proposant un havre de paix nocturne pour la biodiversité retrouvée, et une esplanade soulignant le "chemin des écoles", le long d'un rû revalorisé après épuration biologique de ses eaux.

Notre démarche est donc fondée sur ces 4 principes : concilier un vaste espace naturel avec sécurité, confort des installations et renaturation des espaces favorisant leur biodiversité. Réaliser des travaux rapidement et concerter de façon approfondie avec les habitants. Concerner aux fins d'inventer de nouvelles pratiques dans ce bel espace encore sans envie et sans usage ou presque. Transformer un arrière de bâtiment verdoyant en cœur de quartier conjuguant biodiversité et urbanité, espace naturel et densité d'usage.

Equipe pluridisciplinaire : Agence L'Anton & Associés, paysagistes - Infraservices, BET VRD - DU&MIA, scénographes - F. Franjou, éclairagiste - ZOOM, écologue

Aménagement du Parc de la Savèze, Saint Herblain (44)



Qualité architecturale

- Aménagement d'un **parc de 6,5 ha en cœur de quartier** avec une forte interaction avec une multiplicité d'opérations périphériques (1200 nouveaux logements, rénovation de l'immeuble du Sillon et ses 800 logements et bureaux, création d'équipements publics, groupe scolaire, médiathèque, crèche, complexe sportif, parking en silo, voiries nouvelles, parvis, etc... (1)

- Répond à 3 enjeux programmatiques déclinés à **3 échelles** : intégrer l'immeuble du Sillon de Bretagne long de près d'un kilomètre et haut de 100 m et son micro-quartier dans un tissu urbain structuré, redonner de la cohérence à l'immeuble et ses abords, engager une réhabilitation et une transformation durables du parc, conjuguant biodiversité et urbanité, espace naturel et densité d'usage.

Qualité de la vie sociale

- Espace public et parc appréhendés comme espaces privilégiés de mixité, mise en œuvre d'un projet social de territoire et en consolidant la **dynamique participative avec les habitants et usagers** tout en changeant radicalement l'image du quartier (4)

- **Espaces de convivialité**, ludiques, de repos, organisant la **mixité d'usage**. Une esplanade éclairée par une toile lumineuse assurant une atmosphère festive, accueil de larges tablées et des barbecues collectifs **propices à la rencontre** (5).

- Espaces **réservés à leur appropriation** par les futurs usagers au gré des projets issus de la concertation (7).

- 40 parcelles de **jardins familiaux** ouvertes sur le parc, irriguées par les eaux pluviales collectées et stockées sur le site et offrant espaces de convivialité, parfois collectifs permettant la rencontre des jardiniers mais aussi des autres usagers du parc (3).

Respect de l'environnement

- Stratégie végétale de **renaturation à long terme** basée sur une convergence vers le climat local et le recyclage des éléments viables du site (6).

- Plusieurs séquences de renaturation dont celle du ruisseau de la Savèze grâce à la création d'un **jardin de filtration** qui épure biologiquement l'eau en amont avant de se rejeter propre vers le ruisseau ouvert et désormais accessible par un travail des berges par le **génie végétal** (2).

- Enclos boisés de biodiversité réservés au développement de séquences de reboisement basées sur une dynamique végétale et pédologique naturelle, jouant un **rôle pédagogique** de renaturation du parc.

Prix national arturbain.fr 2016 : "Mettre en valeur l'Espace public, Bien commun des citoyens"

Maitrise d'ouvrage : Commune de Virey-le-Grand - 2 Place François Droux 71530 Virey-le-Grand - Tél. : 03 85 45 73 04 - Mail : virey-mairie@wanadoo.fr

Responsables : Pascal Boissard, ancien Maire de Virey-le-Grand

Présentateur : Guillaume Thiebaut, Maire de Virey-le-Grand, Evelyne Di Stefano, Première adjointe au Maire

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Commune de Virey-le-Grand

Description de l'opération : En 2005, lors de la mise en place de son PLU, la commune de Virey-le-Grand (1 370 hab.) a lancé l'opération "Cœur de village". Cette opération de 6000m² pour un coût de 541 000€ H.T., comprend l'aménagement de la place F. Droux et de la rue de Chalon. Un traitement a également été apporté à la route départementale traversant le centre-bourg afin de le sécuriser et limiter la coupure qu'elle créait entre la place de la mairie et les commerces de proximité. La réalisation des travaux, la nécessité d'un phasage minutieux permettant l'enchaînement des travaux sans heurt dans l'usage des différents espaces : déplacement de la cour maternelle et du parking des écoles au préalable, construction de la mairie, puis aménagement de la place.

Equipe pluridisciplinaire : Agence Mayot-Toussaint paysagistes. Atelier CALC, Nicolas Capillon, Architecte dplg. Cabinet Gien-Pinot (VRD)

Cœur de village, valorisation du centre-bourg, Virey-le-Grand, (71)



1- Route départementale sécurisée 2- Mairie
3- Entrée écoles 4- Place centrale
5- Accès église 6- Cheminement vers centre de loisirs



Qualité architecturale

- Espaces publics aménagés comme un **îlot sans voiture** qui concentre les **équipements publics**.
- La place, marquée par une **continuité de couleur** depuis le pied des façades des commerces jusqu'aux écoles, s'étend depuis la mairie jusqu'à l'église, rythmée par les arbres-tiges et une alternance de **dalles de pierre, béton désactivé et espaces enherbés**.(4)
- Aménagement des **abords de l'église** dans la continuité de la place, mettant en valeur le **monument aux morts** déplacé et l'entrée de l'édifice avec ses **deux statues**. (5)
- Abaissement du mur du **cimetière** pour l'ouvrir visuellement sur l'espace public.
- **Report du stationnement** en lisière de la place, permettant la mise en place de liaisons douces utilisables par les nombreux enfants se rendant à l'école à pied.
- Une **fontaine "sèche"** apporte une animation sonore en partie centrale.
- Modification de la cour de l'école maternelle qui se prolonge à l'arrière de la mairie et création d'une **entrée unique pour les deux écoles**, abritée par un auvent.(3)

Qualité de la vie sociale

- **Espaces publics polyvalents** accueillant des usages multiples : entrées/sorties de l'école, des commerces, de la mairie, prolongement des espaces intérieurs de la mairie à l'occasion des mariages, fête de l'école, manifestations...
- **Sécurisation de la traversée** entre place et commerces : la route départementale est peu large, en résine au niveau de la place. Des leds bleues marquent la bande de roulement la nuit. (1)

Respect de l'environnement

- Plantation d'**arbres-tiges d'essences locales** et maintien du Tilleul de la Libération planté en 1945.
- Espaces de stationnement morcelés au profit des plusieurs petites "poches" afin d'en **réduire l'impact visuel et environnemental**.
- **Entretien très limité de l'espace de stationnement** grâce au choix des végétaux, au paillage et à la circulation quasi-quotidienne sur les espaces engazonnés perméables.



COLLECTION
DOSSIERS PEDAGOGIQUES
SUR L'ART URBAIN
et
L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE



Dossiers généraux et dossiers thématiques



Dossiers pédagogiques généraux



L'art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles de la région Ile-de-France) -

74 pages -2004

Ces quelques repères ne préconisent ni ville-modèle, ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé, ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire, se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres ; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'ART URBAIN pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité.



L'art urbain - 90 pages - 2004

L'art urbain qu'est-ce à dire...? Il est des notions qu'il faut réinventer, car le sens à donner à ce vocable ne peut être aujourd'hui réduit au mobilier urbain et à l'art de la rue, aux espaces libres urbains isolés du contexte, à la ville issue de la composition urbaine classique... L'art urbain, aujourd'hui, défini par le Séminaire Robert Auzelle pour la promotion de l'art urbain, milite pour que le souci d'éthique du cadre de vie soit une valeur partagée.



Référentiel pour la qualité du cadre de vie - 125 pages - 2007

Certu - Préfacé par Nicolas Hulot, donne, à partir des 80 opérations sélectionnées au Prix national depuis 1997, les principales références relatives à l'appréciation des qualités architecturales, sociales et environnementales d'une opération. Il est proposé comme outil aussi bien pour les élus, les professionnels et les universitaires.



Vocabulaire français de l'Art urbain- 186 pages - 2010

Le vocabulaire français de l'Art urbain est un essai de langage, un recueil de définitions sur l'Art Urbain, qui va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun accessible à tous les citoyens.



De l'Espace public - 108 pages - 2016

De l'espace public est le premier dossier pédagogique de la trilogie : « De l'espace public, élément essentiel, De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie ».

De l'espace public indique les définitions et les enjeux de cette notion, en retrace l'évolution historique en France et propose des exemples imagés d'espaces publics exemplaires.



De l'art urbain - 108 pages - 2015

Ce dossier pédagogique fait suite à celui De l'espace public (Robert Auzelle et le Séminaire RA) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie. Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain. Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.



De l'éthique du cadre de vie- 124 pages - 2015

Les professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, géomètre, paysagiste, urbaniste, ...) exercent une pluralité de métiers, pour programmer, concevoir, réaliser des constructions et des espaces publics. Même si les élus ont plus de responsabilités, par leurs connaissances et leur savoir-faire les professionnels ont une responsabilité spécifique. Partagent-ils les valeurs d'une même éthique professionnelle ? Le respect des lois et règlements est-il suffisant pour garantir la qualité des espaces aménagés ? Le même souci d'évaluation du résultat final sur l'environnement et la personne humaine est-il assumé par chaque professionnel, malgré la fragmentation des actes ?

Dossiers pédagogiques annuels sur un thème de réflexion



La place publique, lieu de vie sociale - 64 pages - 2006

Certu - Sur le thème « la place publique, lieu de vie sociale » 144 équipes d'enseignants et d'étudiants ont répondu au concours lancé en 2006/2007 en abordant le thème générique de la place publique, en fonction de leur sensibilité et de leur culture spécifique.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes - 106 pages - 2008

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de composition avec la nature.



Le centre urbain et son environnement accessibles à tous - 108 pages - 2009

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de valorisation d'espaces délaissés.



Valoriser les espaces vides oubliés - 86 pages - 2010

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de mise en accessibilité des centres urbains.



Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? - 96 pages 2011

Réunit les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national et les esquisses lauréates au Concours international illustrant les problématiques inhérentes à l'extension urbaine et des pistes pour garantir un cadre de vie agréable lors de l'agrandissement des villes.



Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature - 88 pages - 2012

Représentants des professions du cadre de vie, opérations sélectionnées au Prix national et esquisses lauréates au Concours international s'inscrivent dans une réflexion se situant en prolongement du « Grenelle de l'environnement » et de ses actions emblématiques, les éco-quartiers, les éco-cités et les trames verte et bleue.



Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités - 76 pages - 2013

Représentants des professions du cadre de vie, élus et universitaires se sont interrogés sur la réponse qu'appelle la nécessité de mettre de la qualité dans les territoires trop souvent négligés de l'espace périurbain.



L'espace public au cœur du renouvellement urbain - 74 pages - 2014

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain au sein de quartiers existants.



Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts - 2016

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur la mise en valeur des espaces publics.

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

DGALN



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

PUCA



Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.